

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT N ° 40

présenté par
Mme Diop, M. Philippe Brun, Mme Mercier, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5
ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Aide économique et financière au développement	0	-105 724 053	0	-19 098 557
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	-63 760 074	0	-10 053 826
Restitution des « biens mal acquis »	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0	0	0
TOTAUX	0	-169 484 127	0	-29 152 383
SOLDE	+169 484 127		+29 152 383	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer les annulations de crédits des programmes "Aide économique et financière au développement" et "Solidarité à l'égard des pays en développement", de la mission Aide publique au développement.

En chute libre depuis 2024, les crédits de la mission Aide publique au développement (APD) ont diminué de près de 3 milliards d'euros ; soit près de la moitié des crédits de cette mission budgétaire. Les cinq coupes budgétaires successives contre l'APD, inédites par leur ampleur, ont eu pour conséquence d'affaiblir gravement cette mission budgétaire. Alors que les parlementaires ont inscrit dans la loi du 4 août 2021 que « la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales est un pilier de la politique étrangère de la France », c'est l'une des missions du budget de l'État la plus gravement coupée.

Nous constatons également que ces coupes ciblent particulièrement les crédits alloués au programme 209 (don-projet, don-ONG, dispositifs de financement associatif à fort impact). Les différentes coupes ont ainsi durement et durablement impacté quatre fonds qui ont largement fait preuve de leur impact depuis leur création : le fonds en faveur de la paix et de la résilience (MINKA) pourtant salué par l'OCDE, le dispositif de financement des initiatives des organisations de la société civile (I-OSC), le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), et le Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS).

Une telle baisse de l'APD est incompatible avec les engagements de la France, et totalement à rebours des besoins, qui n'ont jamais été aussi élevés. La solidarité internationale permet chaque année de sauver des millions de vies, de répondre aux crises humanitaires (en Ukraine, à Gaza, en RDC ou au Soudan), de consolider la paix dans des zones de conflits, de soutenir les sociétés civiles dans des secteurs tels que l'agriculture ou la santé, de renforcer l'accès aux services essentiels (alimentation, eau et assainissement, éducation, protection sociale, etc.) ou encore d'œuvrer à l'égalité de genre et à la défense des droits des femmes et des filles.

Il y a donc urgence à agir. La solidarité internationale n'est pas qu'une générosité. Elle est aussi un investissement, au service de notre avenir collectif, face aux grands défis planétaires. Une réduction de l'aide publique au développement amoindrit la capacité de la France à s'attaquer aux causes profondes des crises, alors même qu'elle doit être un modèle dans la mobilisation internationale pour le développement, le climat et la biodiversité.

Nous rappelons également que le renforcement du budget alloué à la solidarité internationale et la responsabilité budgétaire ne sont pas incompatibles. La loi de finances 2025 a en effet abrogé le seul instrument qui soutenait directement le financement de la solidarité internationale et de ses acteurs de façon pérenne. Cette stabilité était pourtant cruciale pour la mise en œuvre de projets annuels. C'est la raison pour laquelle notre groupe porte des amendements afin de réaffecter les recettes des taxes dites « solidaires » (Taxe sur les transactions financières et taxe sur les billets d'avion) à l'aide publique au développement, afin de soutenir la trajectoire de la mission budgétaire, conformément aux engagements de notre pays. En réhaussant le taux de la TTF à 0,6%, en améliorant le recouvrement de sa collecte et en élargissant son assiette aux opérations intrajournalières, 2,5milliards (44% des recettes) pourraient être réaffectés à la solidarité internationale.

Cet amendement vise donc à supprimer les annulations de crédits de :

- 105 724 053 euros prévus en AE et 19 098 557 euros en CP sur le programme Aide économique et financière au développement de la mission Aide publique au développement ;
- 63 760 074 euros prévus en AE et 10 053 826 euros en CP sur le programme Solidarité à l'égard des pays en développement de la mission Aide publique au développement.

La trajectoire de dépense pour l'aide publique au développement reste inférieure à celle de la Loi de Finance Initiale 2025 dans la mesure où cet amendement se contente de revenir sur les annulations d'AE et de CP prévues par le PLFG.